

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX 250 COMBI EC

Version: 5

Date de révision: 15/03/2008

1907/2006/CE - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: PERMAX 250 COMBI EC

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Insecticide pour la lutte contre les insectes rampants et volants

Fournisseur: EDIALUX France
Z.A. Mâcon Est
F-01750 REPLONGES
France
Tél: +33 (0)3 85 31 89 10
Télécopie: +33 (0)3 85 31 89 11
E-mail: info@edialux.com - jerome.scharff@edialux.com

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245
Numéro d'urgence pour la Suisse : 145 ou 01 251 51 51

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Inflammable.
Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque(s) spécifique(s): .

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: Concentré émulsionnable contenant :

Composant(s) contribuant aux dangers: • 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle; perméthrine (ISO) - N° Id: 613-058-00-2 - N° CAS: 52645-53-1 - N° CE: 258-067-9
Conc. pds.(%): 20 < C <= 25 - Classification: •Xn; R 20/22•R 43•N; R 50-53•
• piperonyl butoxide - N° CE: 200-076-7
Conc. pds.(%): 10 < C <= 15 - Symbole(s): N - Phrase(s) R: 50/53
• calcium dodecylbenzene sulphonate - N° CAS: 26264-06-2
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 38-41
• (RS)-3-allyl-2-méthyl-4-oxocyclopent-2enyl(1R)-trans-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate - N° CAS: 260359-57-7
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 20/22-50/53
• 1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylque du propylène-glycol - N° Id: 603-064-00-3 - N° CAS: 107-98-2 - N° CE: 203-539-1
Conc. pds.(%): 10 < C <= 15 - Classification: • R 10 •

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Inhalation: Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.

Contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudre

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: NE JAMAIS arroser le liquide au jet.

Risques spéciaux: La combustion produit des gaz toxiques.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX 250 COMBI EC

Version: 5

Date de révision: 15/03/2008

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Précaution(s) individuelle(s):	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Méthode(s) de nettoyage:	Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesure(s) d'ordre technique: TOUJOURS ajouter le produit à l'eau lors de dilution/mélange.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Stockage

- Précaution(s): Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: • 1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol: VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m³ = 568

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Pendant les fumigations / pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié: Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
- Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile
- Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des yeux: Porter un appareil de protection des yeux/du visage
- Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Prendre une douche à la fin du travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: liquide visqueux
- Couleur: ambre
- Odeur: éthérée

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: 7
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: 32°C
- Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- Densité relative (eau = 1): 1,08 kg/l (20°C)
- Viscosité: 1
- Hydrosolubilité: émulsionnante
- Liposolubilité: Non déterminé.
- Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX 250 COMBI EC

Version: 5

Date de révision: 15/03/2008

1907/2006/CE - ISO 11014-1

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable en conditions normales.

Produits de décomposition dangereux: La combustion produit des gaz irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

- Inhalation: Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.

- Contact avec la peau: DL50/cutanée/rat = 9300 mg/kg

- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

- Ingestion: DL50/orale/rat = 1930 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Effets sur l'environnement: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Toxicité pour les oiseaux: Toxique pour les oiseaux.

Effets nocifs divers

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN: 1993

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

- Nom d'envoi exact: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

- Classe de danger: 3

- Groupe d'emballage: III

- Etiquettes ADR/RID: 3

- Code danger: 30

- Code de classification et dispositions spéciales: F1 274 640E

- Instructions d'emballage: P001 IBC03 LP01 R001

Voies maritimes (IMDG)

- Nom d'envoi exact: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. - FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

- Classe: 3

- Groupe d'emballage: III

- Polluant marin: •

- N° FS: F-E, S-E

- Etiquette(s) IMDG: 3

- Instructions d'emballage: P001 LP01

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- Nom d'envoi exact: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

- ICAO/IATA classe: 3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX 250 COMBI EC

Version: 5

Date de révision: 15/03/2008

1907/2006/CE - ISO 11014-1

- Groupe d'emballage: III
- Etiquettes ICAO/IATA: 3
- Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage: Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

N° CE: Non applicable.

Symbole(s): Xn - Nocif ; N - Dangereux pour l'environnement



Phrase(s) R: 10 Inflammable.
20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S: 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
24 Éviter le contact avec la peau.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
42 Pendant les fumigations/pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Information(s) complémentaire(s): Nocif en cas d'ingestion. (Classement selon AMM France) Contient du (de la) 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle; perméthrine (ISO). Peut déclencher une réaction allergique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 2001/58/CE

Rubrique n° 2 : Phrase(s) R R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R10 Inflammable.

Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Insecticide pour la lutte contre les insectes rampants et volants

Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

Information(s) supplémentaire(s): FRANCE : AMM n° 9100613 du Ministère de l'Agriculture

Historique

- Date de la première édition: 11/11/2004
- Date de la révision précédente: 15/06/2007
- Date de révision: 15/03/2008
- Version: 5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX 250 COMBI EC

Version: 5

Date de révision: 15/03/2008

1907/2006/CE - ISO 11014-1

- Révision chapitre(s) n°: 1,2,3,15,16
Réalisé par: EDIALUX / J SCHARFF